

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2012 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
 M^{mes} Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 MM. Raymond Malenfant, conseiller
 Gilbert Morneau, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2012-02-016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 dans forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2012

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-019

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que les comptes totalisant 138 577,18 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2012 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

Une lettre est adressée à monsieur le Maire, signée par Sylvain Bouchard, concernant le niveau de l'eau du Lac Sauvage. Monsieur Chouinard répondra par écrit au signataire de ladite lettre.

RÉSOLUTION N° 2012-02-020

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ FORMÉ EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de nommer messieurs Francis Pelletier, Mario Jacques, Denis Morneau, Steeve Dumont et Éric Chouinard à titre de membres du comité formé en vue de l'acquisition d'un camion citerne. Le mandat consiste à évaluer les besoins de notre municipalité quant au camion citerne et à faire des recommandations au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-021

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ FORMÉ EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de nommer messieurs Francis Pelletier, Raymond Malenfant, Denis Jacques et Éric Chouinard à titre de membres du comité formé en vue de l'acquisition d'un camion de déneigement et des équipements. Le mandat consiste à évaluer les besoins de notre municipalité quant à ce véhicule et à faire des recommandations au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-022

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES – CAMION CITERNE ET CAMION DE DÉNEIGEMENT ET ÉQUIPEMENTS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer les appels d'offres en vue de l'acquisition d'un camion citerne et d'un camion de déneigement et les équipements après que le conseil municipal aura accepté les recommandations des comités à l'égard de ces véhicules.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-023

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES – CRÉDIT BAIL POUR LE FINANCEMENT DU CAMION CITERNE ET DU CAMION DE DÉNEIGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le financement par crédit bail du camion citerne ainsi que du camion de déneigement et des équipements. L'appel d'offres sera lancé après que le conseil aura accepté les soumissions pour les véhicules et équipements concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-024

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des élus et des comités auxquels ils siègent, et ce, pour l'année 2012. Le document est classé sous la cote 102-111. Il est de plus résolu de désigner formellement monsieur Raymond Malenfant, maire suppléant et à ce titre, remplaçant de monsieur le maire, en cas d'absence au conseil des maires ainsi que substitut à la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-025

AUTORISATION AU MTQ À RÉALISER DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA VIEILLE ROUTE

Considérant l'ouverture du parc national du lac Témiscouata en 2013.

Considérant que le transfert de la gestion du chemin de la Vieille Route au ministère des Transports du Québec n'est pas encore décrété.

Considérant que les travaux doivent débuter le plus tôt possible.

Considérant que le Ministère entretiendra le chemin de la Vieille Route durant la période des travaux.

En conséquence, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'autoriser le ministère des Transports du Québec à demander les permissions nécessaires et à entreprendre des travaux sur le chemin de la Vieille Route à partir de la barrière d'accès du parc jusqu'à l'intersection avec la route 295 Nord, soit sur une distance de 4,87 kilomètres. Il est de plus résolu d'autoriser le Ministère à négocier avec les propriétaires riverains à propos de parcelles de terrains à acquérir éventuellement pour l'emprise du chemin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-026

AUTORISATION AU MTQ À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ ET AU MDDEP

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser le ministère des Transports du Québec à déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ ainsi qu'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec dans le cadre des travaux à réaliser sur le chemin de la Vieille Route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-027

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À EXPO-SCIENCES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accorder 100 \$ à l'organisation de l'Expo-science de l'école secondaire Vallée-des-Lacs afin de soutenir cette initiative qui permettra à des élèves du secondaire de parfaire leurs connaissances scientifiques par la présentation de projets de conception, d'expérimentation et de vulgarisation de divers sujets scientifiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-028

APPROBATION DU BUDGET 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SQUATEC

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le budget de l'OMH, ledit rapport budgétaire provenant de la Société d'habitation du Québec. Les revenus prévisionnels s'élèvent à 115 453 \$ alors que les dépenses s'établissent à 290 375 \$. Le déficit s'élève donc à 124 122 \$, ce qui signifie une contribution de 12 413 \$ pour la municipalité. À ce montant, nous devons ajouter la contribution de 10 % relative au coût estimé du financement à long terme des travaux immobilisés, soit 971 \$ pour 2012 pour un grand total de 13 384 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-029

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2012-2013

Considérant la réalisation de travaux de pavage dans les limites du village.

Considérant l'admissibilité de ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

En conséquence, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de demander à notre député, monsieur André Simard, une subvention de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013. Il est de plus résolu que les détails et les coûts relatifs aux travaux soient transmis à monsieur Simard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-030

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – RECRUTEMENT D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle procède au recrutement d'un inspecteur en bâtiment et ce, en collaboration avec la municipalité de Rivière-Bleue et la municipalité de Saint-Marc-du-lac-Long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-031

MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – NÉGOCIATION AVEC LES MUNICIPALITÉS DE RIVIÈRE-BLEUE ET SAINT-MARC-DU-LAC-LONG – PARTAGE D'UNE RESSOURCE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater monsieur le Maire et la directrice générale pour négocier les modalités du partage d'un inspecteur en bâtiment avec la municipalité de Rivière-Bleue et la municipalité de Saint-Marc-du-lac-Long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-032

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DU CAMPING MUNICIPAL

Afin d'assurer une meilleure diffusion de la promotion du camping municipal et de l'offre d'hébergement en chalet, sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de changer le nom de La Seigneurie/Hébergement – camping pour CAMPING ET CHALETS SQUATEC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-033

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à l'achat d'un télécopieur/numériseur/photocopieur/imprimante couleur pour la somme de 7 965 \$ plus les taxes applicables. Le fournisseur est Les services Kopilab de Sainte-Luce. Les crédits seront puisés au budget de fonctionnement 2012 sous les codes de grand-livre 02 130 00 726 et 02 701 90 526.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-034

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER UNE SUBVENTION SALARIALE AUPRÈS DE SERVICE CANADA

Considérant les besoins en main-d'œuvre durant l'été au CAMPING ET CHALETS SQUATEC.

Considérant la pertinence d'embaucher un étudiant pour travailler à l'accueil de la clientèle en raison de l'affluence durant la période estivale.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention salariale auprès de Service Canada – Emplois d'été 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-035

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – MODIFICATIONS À APPORTER AUX RÈGLEMENTS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater la directrice générale afin qu'elle demande à UrbaSOLUTIONS de fournir un prix budgétaire pour lister les modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de notre municipalité et établir la procédure pour réaliser lesdites modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-036

PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accorder la permanence d'emploi à Marie-Christine Dumont, préposée à l'entretien sanitaire au CAMPING ET CHALET SQUATEC ainsi qu'à Éric-Carl Bélanger, opérateur aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Chantal Pelletier, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant sur l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

RÉSOLUTION N° 2012-02-037

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2012-02-01

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de fixer au lundi 5 mars 2012 la date pour l'étude, par le conseil municipal, de la demande de dérogation mineure déposée le 1^{er} février 2012. La demande concerne la largeur de la façade de quatre (4) terrains situés à l'extérieur du périmètre urbain qui serait inférieure aux prescriptions du règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-038

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS PÉTROLIERS

Considérant un appel d'offres public en vue de l'approvisionnement en produits pétroliers pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2012.

Considérant que les deux soumissions reçues sont conformes.

Considérant que la soumission de Pétroles R. Turmel inc. est la plus basse.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de Pétroles R. Turmel inc. au montant de 128 438,572 \$ pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2012. Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de signataire du contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-039

MANDAT À UN NOTAIRE POUR PRÉPARER UN CONTRAT EN VUE DE L'ACQUISITION DU 280, ROUTE 232 OUEST

Considérant que le propriétaire du 280, route 232 Ouest à Squatec, monsieur Claude Robin, consent à céder sa propriété pour la somme de 1 \$ à la municipalité.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec accepte l'immeuble tel que vu, dans sa condition actuelle.

Considérant qu'en contrepartie, les taxes municipales dues en date de la signature de l'acte notarié seront radiées puisque la municipalité en sera alors propriétaire.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater un notaire pour préparer l'acte de cession de la propriété selon les conditions énumérées aux paragraphes précédents. Il est de plus résolu que la municipalité assumera les frais liés à cette transaction. Monsieur le Maire, André Chouinard, est par les présentes désigné signataire des documents afférents à cette transaction dont l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-040

APPUI À L'OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION (OSER)

Considérant les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état.

Considérant que ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population.

Considérant que vivre et travailler en région doit demeurer un droit et non un privilège.

Nous, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, déclarons être de celles et de ceux qui vont OSER nous lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait, il est résolu :

- D'appuyer l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil régional de la FTQ Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.
- D'exiger des différents paliers de gouvernement et des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.
- De rendre public l'appui que nous donnons à la présente résolution.
- D'encourager les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2012-02-041

OFFRE DE SERVICES – COORDINATION ET MONTAGE DE LA POLITIQUE FAMILIALE INCLUANT MADA

Considérant l'évaluation de la tâche à accomplir pour la réalisation de la politique familiale incluant l'adhésion à Municipalité amie des aînés.

Considérant la proposition de madame Renée Anique Francoeur pour la coordination et le montage de la politique familiale et l'adhésion à MADA et la collaboration offerte aux élus pour le plan d'action.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de services de madame Renée Anique Francoeur dont le budget s'élève à 11 200 \$ réparti sur environ 18 mois, soit du 1^{er} mars 2012 au 31 août 2013. Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de signataire de l'offre de madame Francoeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-042
DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU RANG 3

Considérant la demande de Jacky Bérubé (Excavation MTJP), soit l'autorisation de déneiger le chemin du rang 3 au cours des mois de février, mars et avril.

Considérant que la demande fait référence à du transport de gravier provenant de la carrière située sur le lot 2-A du rang 5 vers le Parc national du lac-Témiscouata.

Considérant que les motoneigistes ont été interpellés par le demandeur et qu'ils acceptent de partager le chemin au cours des prochains mois.

Considérant que le demandeur a fourni une attestation d'assurances telle que prescrit par la résolution portant sur ce sujet.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser Jacky Bérubé d'Excavation MTJP à déneiger le chemin du rang 3 au cours des mois de février à avril 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-02-043
DEMANDE DE CONTRIBUTION – TOURNOI DE PÊCHE 2012

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accorder une nuitée au Camping et chalets Squatec en guise de contribution de la municipalité pour le Tournoi de pêche 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

- Suite à la démission du président de la corporation, monsieur Alain Lebel, les membres ont procédé à la nomination d'un nouveau président, il s'agit de monsieur Raymond Malenfant.

COMITÉ – ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

- Les membres du comité se sont réunis une fois. La teneur de leurs délibérations sera discutée lors du prochain comité de travail du conseil municipal.

CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

- La publicité pour le tintamarre qui aura lieu à Squatec le 15 août prochain sera lancée sous peu. Une copie de cette publicité a été transmise à madame Juliette Côté.

Monsieur le Maire a participé à une rencontre avec différents partenaires du dossier « sentier de motoneige ». Tout n'est pas réglé. Entre autres, un pont à Saint-Louis du HA! HA! et l'entretien d'environ 15 km de sentier de la 293 jusqu'à Saint-Louis causent encore problème. Il a aussi participé au colloque Bibliothèques à Saint-Elzéar. Il faut retenir que pour attirer la clientèle adolescente, il faudra offrir le livre numérique. De plus, le réseau *Facebook* devra être utilisé pour promouvoir les activités tenues dans les bibliothèques.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière